



7 février 2018

(18-0845)

Page: 1/4

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

**APERÇU DES ACTIVITÉS SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES MISES
EN ŒUVRE PAR LA CEDEAO PENDANT LA PÉRIODE ALLANT
DE NOVEMBRE 2017 À FÉVRIER 2018**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LE CONSEILLER PRINCIPAL CEDEAO/USAID
CHARGÉ DES NORMES SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES (SPS)

La communication ci-après, reçue le 5 février 2018, est distribuée à la demande de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

1 INTRODUCTION

1.1. La mission régionale de l'USAID/Afrique de l'Ouest aide la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à faire progresser son projet de création d'une union économique et d'un marché commun. Conformément à cet objectif, la CEDEAO met en œuvre de nombreux accords visant à soutenir la libre circulation des marchandises et des personnes dans la région. S'agissant des normes, l'USAID/Afrique de l'Ouest et le Comité inter-États de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS) ont signé une deuxième lettre de mise en œuvre pour le remboursement des coûts. Dans le cadre de cet accord, l'accent sera mis sur les normes sanitaires et phytosanitaires (SPS).

1.2. Eu égard au plan de travail 2017 approuvé et afin d'améliorer et de renforcer les activités SPS dans la région de la CEDEAO, les activités suivantes ont été mises en œuvre pendant la période allant de novembre 2017 à février 2018.

2 PRÉSERVATION ET PROTECTION DES VÉGÉTAUX

2.1. La chenille légionnaire d'automne (*Spodoptera frugiperda*) est devenue une grave menace pour la sécurité alimentaire des petits agriculteurs, touchant notamment les champs de maïs dans plus de 30 pays d'Afrique. En Afrique australe, la chenille légionnaire d'automne a été signalée dans presque tous les pays, à l'exception du Lesotho et des États insulaires (Madagascar, Maurice et les Seychelles). La chenille légionnaire d'automne est particulièrement nocive pour le maïs, principale culture qui assure la sécurité alimentaire et la subsistance de plusieurs millions de personnes dans la région. Le parasite, qui a été observé pour la première fois durant la campagne 2016-2017, devrait selon les prévisions continuer de sévir durant la campagne 2017-2018 et au-delà.

2.2. Une réunion régionale s'est tenue les 6 et 7 juin 2017 en vue d'élaborer un cadre global de prévention, de surveillance et de réduction des parasites et des maladies des végétaux en Afrique de l'Ouest (CEDEAO), qui a été validé par toutes les parties prenantes, et avec l'aide du bureau de l'USDA-APHIS à Dakar (Sénégal), une réunion régionale de suivi a été organisée les 7 et 8 août 2017 pour créer un groupe spécial régional de surveillance, de prévention et de contrôle des parasites des végétaux. La composition, l'organigramme, l'objectif et les missions du groupe spécial régional sont énumérés dans le document G/SPS/GEN/1574.

2.3. Afin d'aider les pays à mieux faire face à l'invasion de chenilles légionnaires d'automne lors de la prochaine campagne agricole, il importait de sensibiliser les communautés agricoles et d'améliorer leurs connaissances sur ce parasite, sur les moyens de le dépister ainsi que sur ses

ennemis naturels, et de les aider à mieux comprendre la marche à suivre et à mettre en œuvre des mesures agroécologiques durables pour lutter contre les parasites, en mettant à profit l'expérience des États-Unis et du Brésil en matière de lutte contre la chenille légionnaire d'automne et en adaptant ces pratiques/protocoles aux agroécologies et aux systèmes de culture d'Afrique. Par ailleurs, il est important d'introduire, de valider et de mettre en place des interventions technologiques et des pratiques de gestion qui sont le plus susceptibles de lutter efficacement contre la chenille légionnaire d'automne en Afrique, surtout au profit des communautés agricoles disposant de ressources limitées. L'atelier de formation des formateurs et de sensibilisation à la lutte contre la chenille légionnaire d'automne en Afrique de l'Ouest a eu lieu à Cotonou (Bénin) du 13 au 16 février 2018.

2.4. L'objectif était de renforcer les capacités techniques dans la région de l'Afrique de l'Ouest en matière de lutte contre la chenille légionnaire d'automne sur la base de la gestion intégrée de la lutte contre les parasites, et ce au moyen d'une formation régionale des systèmes nationaux de recherche agricole, des ONPV, des conseillers agricoles de haut niveau de tous les États membres de la CEDEAO, des partenaires de la mise en œuvre de l'initiative FTF et de personnel technique des partenaires régionaux.

2.1 Première réunion du groupe de travail des organisations nationales de protection des végétaux (ONPV) d'Afrique de l'Ouest et de leurs partenaires pour répondre aux priorités régionales et examiner les instruments de la CIPV, y compris l'action de la Commission des mesures phytosanitaires, IITA-Bénin (les 15 et 16 février 2018).

2.5. En outre, le groupe spécial régional de surveillance, de prévention et de contrôle des parasites des végétaux composé d'ONPV et de leurs partenaires a été établi à la réunion qui s'est tenue les 7 et 8 août 2017 à Ouagadougou (Burkina Faso), avec le soutien de l'APHIS, suite aux recommandations formulées dans le cadre de l'atelier organisé par l'USDA/APHIS sur la surveillance, les capacités de diagnostic et le signalement des parasites des végétaux en Afrique de l'Ouest (tenu du 9 au 11 août 2016 à Abidjan), et dans le cadre de la réunion conjointe CEDEAO-UEMOA-USAID sur l'élaboration d'un cadre régional pour la prévention, la surveillance et la lutte contre les parasites et les maladies des végétaux (tenue du 5 au 7 juin 2017 à Accra (Ghana)). Ces initiatives répondent à la capacité limitée des pays à faire face aux effets néfastes de la propagation transfrontières des parasites des végétaux sur les productions végétales, la subsistance des populations et le commerce, ainsi qu'à la nécessité pour les pays d'unir leurs efforts et d'harmoniser leurs stratégies. En témoignent les nombreuses interceptions qui sont enregistrées aux frontières extérieures et qui entraînent des pertes économiques importantes pour les agriculteurs et pour les pays concernés. La réunion a pour objectifs d'examiner les priorités régionales, d'élaborer un plan d'action prioritaire pour 2018-2019 et de décider d'une position commune pour la préparation de la réunion de la Commission des mesures phytosanitaires (CPM-13) prévue du 16 au 20 avril 2018 à Rome (Italie).

2.6. Les participants étaient des ONPV des 15 États membres de la CEDEAO, l'UEMOA et des partenaires techniques et financiers dont l'USAID, l'USDA, l'APHIS, la FAO, l'IITA et le CIMMYT.

3 SÉCURITÉ SANITAIRE DES PRODUITS ALIMENTAIRES ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

3.1 Première réunion régionale pour l'information et la sensibilisation du secteur privé sur les normes et les réglementations SPS et sa participation aux activités SPS

3.1. Du 22 au 24 novembre 2017, la Commission de la CEDEAO a organisé à Abidjan, avec le soutien de l'USAID, la première réunion régionale sur le renforcement des capacités du secteur privé dans ce domaine. Cette réunion a eu lieu dans le contexte de la mise en œuvre du programme USAID-CEDEAO sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS).

3.2. La réunion avait pour objectifs: i) de renforcer les capacités des acteurs du secteur privé et des associations de consommateurs sur les normes SPS; ii) d'échanger des expériences réussies en matière de mise en œuvre des prescriptions SPS; iii) d'examiner et de recenser les difficultés rencontrées par les entreprises du secteur privé en matière SPS dans les secteurs prioritaires pertinents; et iv) d'identifier des domaines de coopération entre le secteur privé et la Commission de la CEDEAO pour aider à améliorer le respect des prescriptions SPS. Les participants étaient des

représentants des 15 États membres de la CEDEAO, des associations de consommateurs et des experts.

3.3. Les principales recommandations adressées à la Commission de la CEDEAO ont été les suivantes:

- a. créer une plate-forme d'information et de communication en matière de normes SPS pour le secteur privé;
- b. former des acteurs du secteur privé et renforcer de manière régulière leurs capacités en matière d'accords SPS;
- c. mobiliser des financements du secteur privé pour contribuer au fonctionnement des comités SPS et des activités SPS à l'échelle internationale;
- d. encourager l'élaboration de positions communes sur les mesures SPS à l'échelle nationale, régionale et continentale avec la participation effective du secteur privé;
- e. renforcer le rôle/la participation du secteur privé dans le fonctionnement des comités SPS nationaux;
- f. organiser une réunion régionale pour rassembler les acteurs des secteurs privé et public (SPS, Codex, CIPV, points de contact de l'OIE);
- g. faciliter le partage de connaissances sur les bonnes pratiques;
- h. mener une étude sur l'incidence économique de l'application des normes SPS sur le commerce régional (publications);
- i. élaborer et encourager l'élaboration de normes régionales, et en faciliter la mise en œuvre;
- j. appuyer les laboratoires dans le processus de certification;
- k. sensibiliser à l'importance des mesures SPS; et
- l. mettre au point une stratégie régionale en matière SPS.

3.2 Atelier de formation sur les protocoles d'échantillonnage des aflatoxines en Afrique de l'Ouest organisé à Dakar (Sénégal) les 12 et 13 décembre 2017

3.4. L'échantillonnage et les essais jouent un rôle clé pour ce qui est d'identifier les aflatoxines et d'en déterminer les niveaux. Des méthodes d'échantillonnage et d'essai appropriées devraient être utilisées pour réduire les effets des aflatoxines sur la santé des personnes ainsi que sur le commerce. L'échantillonnage constitue l'étape la plus importante, et il contribue à la variabilité des analyses, les aflatoxines étant réparties de manière non homogène dans les denrées alimentaires et dans les aliments pour animaux. Des protocoles d'échantillonnage statistiquement rationnels sont essentiels pour mettre en place des programmes nationaux de contrôle des aflatoxines visant à faire respecter la réglementation en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires. Si les échantillons ne sont pas obtenus de manière appropriée, des denrées alimentaires/aliments pour animaux conformes peuvent être déclarés impropres à la consommation et détruits par erreur, de même que des denrées alimentaires/aliments pour animaux non conformes peuvent être déclarés propres à la consommation humaine et ensuite rejetés (une fois identifiés par les pays importateurs comme étant non conformes).

3.5. Le but de cet atelier était de traiter les questions suivantes:

- le taux excessivement élevé de rejets de certificats par les pays importateurs;
- la situation actuelle dans laquelle des essais multiples (pays importateurs et pays exportateurs) sont réalisés pour une expédition à l'étranger;
- la pratique actuelle consistant à soumettre les lots destinés à l'exportation à plus d'un laboratoire pour accroître la fiabilité des résultats d'analyses; et
- l'utilisation de protocoles d'échantillonnage et d'analyse non harmonisés entre les pays.

3.6. Les objectifs étaient: i) de présenter des protocoles d'échantillonnage des aflatoxines pour le maïs et les arachides qui ont été élaborés par l'Université d'État de la Caroline du Nord et par le COMESA; ii) de former les participants aux protocoles d'échantillonnage par une démonstration pratique; iii) d'entamer des discussions sur les protocoles, l'harmonisation des teneurs maximales, les politiques et les cadres réglementaires; et iv) d'entamer une discussion sur le cadre de reconnaissance mutuelle de la CEDEAO.

3.7. Les participants étaient les suivants: techniciens de laboratoire, organismes de réglementation des 15 États membres de la CEDEAO, Tchad, CUA, USAID, USDA, PACA, CILSS/Tchad, CORAF, COMESA, experts et médias.

3.8. Les recommandations suivantes ont été adressées à la Commission de la CEDEAO et des activités de suivi seront menées:

- a. la Commission de la CEDEAO devrait soutenir la création de laboratoires d'essai pour les aflatoxines au sein des États membres et/ou leur renforcement;
- b. les États membres de la CEDEAO devraient adopter et mettre en œuvre des normes internationales en matière d'essais en l'absence de normes nationales et régionales;
- c. il conviendrait de demander aux États membres de procéder à une évaluation des risques avant l'élaboration de normes régionales;
- d. il conviendrait de développer les capacités à tous les niveaux de la chaîne de valeur agricole;
- e. il a été demandé aux partenaires de développement d'apporter un soutien technique et financier à la Commission de la CEDEAO et aux États membres en ce qui concerne le contrôle et l'atténuation des aflatoxines;
- f. les partenaires de développement devraient favoriser le développement et la diffusion des technologies pour le contrôle des aflatoxines; et
- g. la CEDEAO et les partenaires de développement devraient aborder la question du contrôle et de l'atténuation des aflatoxines dans le contexte du changement climatique dans la région.

3.9. Parmi les activités de suivi importantes, une note de réflexion a été élaborée sur l'harmonisation des teneurs maximales réalisables en aflatoxines dans les arachides dans la région de la CEDEAO. Cette note de réflexion n'a pas encore été approuvée ni mise en œuvre. La mise en œuvre devrait commencer en 2018.

4 PARTICIPATION À DES INSTANCES SPS RÉGIONALES ET INTERNATIONALES

4.1. La Commission de la CEDEAO a participé à diverses réunions régionales et internationales, dont les suivantes:

- participation à l'atelier sur la transparence organisé par le Comité SPS de l'OMC les 30 et 31 octobre 2017 à Genève, ainsi qu'à la réunion du Comité qui s'est tenue du 1^{er} au 3 novembre 2017;
- participation à la réunion du Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire (CCFH), qui s'est tenue du 13 au 17 novembre 2017 à Chicago (États-Unis d'Amérique);
- participation au premier forum de la CEDEAO sur l'infrastructure qualité, qui s'est tenu à Dakar (Sénégal), du 29 janvier au 1^{er} février 2018; et
- participation à l'atelier international sur la lutte contre les espèces invasives en Afrique, ICIPE, à Nairobi, les 21 et 22 février 2018.

5 CONCLUSION ET VOIE À SUIVRE

5.1. La Commission de la CEDEAO saisit cette occasion pour remercier le bureau régional de l'USAID en Afrique de l'Ouest, l'USDA, l'USDA-APHIS et tous les partenaires et donateurs de l'aide qu'ils ont apportée en vue de faire avancer les questions SPS dans la région de la CEDEAO et au-delà, et appelle à renforcer la collaboration et le soutien en faveur de la mise en œuvre des mesures prises afin de mieux traiter les questions SPS dans la région.
